

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2026

Convocation du 21 avril 2026

N° 2026_04_012

Objet : Administration Générale – Désignation des délégués au Comité syndical de l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB)

Le 28 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, salle Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Delphine CHLIEH, Guy CLEMENT, Nicolas CLÉMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DENEAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Samy CHEMELLALI à Laurent UGHETTO, Laurence HOTTE à Hervé OZIL

Absent : MOREAU Béatrice

Secrétaire de séance : Jean-François DEGORE

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 37

Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Le Président informe le Conseil communautaire qu'il convient, de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche au Comité Syndical de l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche.

Conformément à l'article L5711-1 alinéa 3 du CGCT, pour l'élection des délégués des EPCI au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout membre du Conseil Communautaire ou sur tout conseiller municipal, d'une commune membre.

Il est précisé qu'à chaque délégué titulaire est affecté un délégué suppléant nommément désigné

Le Conseil communautaire, après discussion et délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne les délégués suivants pour représenter la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche appelés à siéger au Comité Syndical du Comité Syndical de l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche :

- Antoine ALBERTI (suppléante Colette VIGNE)
- Pascal BONNETAIN (suppléant Christophe FERRIER)
- Jean-Christian BRUEYRE (Suppléant Patick FABRE)
- Nicolas CLEMENT (Suppléant Laurent UGHETTO)

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 007-200039808-20260428-2026_04_012-DE

SLOW

La présente délibération sera notifiée au Président de l'EPTB Versant de l'Ardèche et transmise à Monsieur le Préfet de l'Ardèche conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Luc PICHOT



Le Secrétaire de séance

Jean-François DEGORE